SÉTIF

Scandale à l'Office national d'appareillages et accessoires pour personnes handicapées

Un véritable scandale vient d'ébranler l'unité de Sétif de l'Office national d'appareillages et accessoires pour personnes handicapées (ONAAPH) et ce, après la découverte de plusieurs irrégularités et malversations commises par l'ancien directeur de l'unité de Sétif, actuellement promu au poste supérieur de coordinateur régional.

L'affaire a débuté vers la fin de l'année 2011, quand des travailleurs ont découvert que trois responsables de leur unité, à savoir le chef de département finance et comptabilité, le chef de département des ressources humaines et le chef de service des moyens généraux percevaient un double salaire, l'un versé par la Caisse nationale de retraite et l'autre par leur employeur, l'ONAAPH et ce, depuis plusieurs années. En effet, ces trois personnes avaient déposé leur dossier de retraite au niveau de la CNR de Sétif en 2003 pour le DFC, en 2005, pour le DRH et en 2010 pour le chef de service des moyens généraux sans que leur direction générale n'ait été avisée de ces départs en retraite ni qu'ils soient portés sur le registre de l'administration. Donc officiellement retraitées, ces trois personnes continuaient à occuper leurs postes respectifs et percevaient régulièrement leur salaire versé par l'ONAAPH ainsi que leur rente versée par la CNR, d'autant plus que leur organisme continuait à leur payer les cotisations y afférentes (IRG+ Ass. Cnas). Aussi, ces personnes bénéficiaient également de l'ancienneté du poste, une situation qui a été rendue possible grâce à la complicité du directeur de l'unité à l'époque des faits. Comme le prouve la correspondance que le directeur avait adressée au directeur central des ressources humaines et de l'administration générale de l'ONAAPH en date du 14 décembre 2010 et portant la référence n°17/2010 et dans laquelle il demande ce qui suit : «Dans le cadre de l'application de l'instruction n° 190/DCRH/AG du 13 février 2008, et afin de nous permettre l'accompagnement de la continuité dans le service des successeurs de M. L. Mourad, chef de département administration, et B. Rachid, chef de section moyens, candidats au départ à la retraite, nous avons l'honneur de vous demander l'accord pour le recrutement de leurs remplaçants.» Alors qu'en réalité le chef de département administration était déjà en retraite depuis le 31/01/2005 comme le démontre l'attestation de cessation de paiement signée par ce même directeur en date du 08/02/2005, ainsi que le chef de service moyens qui l'était, quant à lui, depuis le 1er janvier 2010. Le 16 novembre 2011, les travailleurs, par le biais de leur section syndicale, avaient saisi leur direction générale afin de prendre les mesures qui s'imposent. Mais rien ne sera fait malgré d'autres correspondances. Il a fallu attendre la correspondance du 21/12/2011, dans laquelle les travailleurs menacent de déposer plainte auprès du procureur de la République pour que la direction générale daigne enfin réagir en dépêchant une commission d'enquête à l'unité de Sétif. Cette dernière et après investigations avait décidé de mettre fin aux fonctions des personnes incriminées dans cette affaire, à savoir le chef de département des ressources humaines et celui de la comptabilité et des finances. Aussi, le 26/12/2011, le directeur général avait instruit une commission spéciale afin de suspendre le directeur qui a été muté entre-temps à Constantine.

Photo : DR

En date du 10/ janvier 2012, les mis en cause ont été traduits devant un conseil de discipline qui avait décidé de les licencier sans aucune indemnité et de laisser la décision de les poursuivre pénalement à la direction générale. Le 17 janvier 2012, c'était au tour de l'ex-directeur de l'unité de Sétif de se présenter devant le conseil de discipline.

Mais jusqu'à aujourd'hui, aucune sanction n'a été prise à son encontre. Aux dernières nouvelles, il a été promu au poste de coordinateur régional. Quant aux trois employés indélicats, après avoir été licenciés, ils auraient saisi l'inspection du Travail afin de recouvrer, selon eux, leurs droits. A la fin, les travailleurs de l'unité de Sétif interpellent personnellement leur ministre de tutelle, Tayeb Louh, pour qu'une enquête plus judicieuse soit ouverte afin de déterminer avec précision les tenants et les aboutissants de cette magouille et de cette escroquerie et de punir sévèrement les coupables.

Imed Sellami

AÏN-SEFRA

Plus de 200 cas de leishmaniose enregistrés

Les services hospitaliers de Aïn-Sefra ont indiqué que plus de 200 personnes sont atteintes de la leichmaniose ; une maladie cutanéo-muqueuse qui vient de faire ravage dans la cité Hammar d'Aïn-Sefra.

Une maladie qui demeure un grave problème de santé publique. En 2003-2004, cette maladie a fait ravage dans plusieurs communes de la wilaya, à l'exemple de Asla, Tiout, Mécheria et Aïn-Sefra.

La leischmaniose cutanée se compose de deux groupes : oriental (leishmania tropica) et sud-américain (leishmania brasilia). Elle est appelée chez nous le bouton d'Orient (ou le bouton de Biskra), qui siège sur les régions découvertes et se présente sous la forme d'une papille excavée, croûteuse, responsable d'une cicatrice inesthétique. dont les séquelles et les cicatrices restent apparentes après guérison.

Le virus provient, selon les analyses microscopiques, de piqûres des phlébotomes, un insecte de petite taille des pays tropicaux, qui se nourrit de sang, qu'il projette par piqûres sur la peau, provoquant ainsi des démangeaisons. Cette espèce de parasite est le vecteur de la leishmaniose.

Le traitement pour lutter contre la surinfection, est le vaccin BCG, il est, selon des études, pratiqué chez les sujets qui sont atteints de la leishmaniose. Tout de même, et pour éviter d'en arriver au dernier stade de la maladie, la wilaya a procédé à une journée de nettoyage sur site en ce samedi 3 mars, une journée de volontariat à laquelle ont participé certaines communes et certaines entreprises. De même, des campagnes de lutte contre le phlébotome ont été programmées. Une phase d'aspersion d'insecticides qui touchera toutes les zones rurales de wilaya, nous dit-on. Un chiffre donc, alarmant, inquiétant, pour une seule cité de quelques habitants.

On déplore, par ailleurs, le manque de produits de traitement au niveau de l'hôpital, a indiqué un agent de la prévention. C'est dire que l'inquiétude s'installe.

B. Henine

3e colloque sur la vie et le parcours du moudjahid Messaoud Zeghar

L'Assemblée populaire communale et la daïra d'El-Eulma ont organisé le 3e colloque sur la vie et le parcours du moudjahid Messaoud Zeghar au complexe culturel Djilani-Embarek en présence d'invités de marque en plus de ses compagnons d'armes et les représentants de la société civile et de simples citoyens. Les interventions des Drs Adimi et Amimour ont permis à l'assistance de connaître dans le détail les hauts faits d'armes de Messaoud Zeghar et ont mis en exergue l'intelligence et le savoir-faire de celui qui reste un symbole pour la ville de l'ex-Saint-Arnaud. Ce dernier a mis en place une usine d'armement au Maroc à l'insu de ses dirigeants et a intégré divers services de renseignements étrangers pour la cause nationale.

Malheureusement, plusieurs zones d'ombre concernant son incarcération demeurent jusqu'à ce jour méconnues quand ont sait qu'il a été accusé de haute trahison. Ses frères de combat et la population entière n'ont pas admis ce règlement de compte qui ne dit pas son nom et la réhabilitation de Messaoud Zeghar intervenue après sa mort laissant le soin à l'histoire tout jugement. Le colloque s'est terminé avec une pièce théâtrale dédiée à ce combattant émérite du pays.

Mostefa Djafar

TIZI-OUZOU

Glissement de terrain à Makouda

Les dernières intempéries qu'a connues le pays, notamment le Nord, ont causé des pertes en vies humaines et d'énormes dégâts. A Makouda, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, un glissement a terrifié tout un village, Ivakoukène. Six familles ont été évacuées et une dizaine de maisons fissurées et menaçant de s'effondrer à tout moment.

Perché sur les hauteurs de Makouda, à quelque 500 mètres d'altitude, le village Ivakoukène, dans le aârch de Tala-Bouzrou, est menacé par un glissement de terrain qui risque de le faire disparaître. Le millier d'habitants que compte Ivakoukène n'ont constaté l'ampleur des dégâts qu'une fois la neige fondue, soit vendredi dernier. Immédiatement après, trois familles ont été contraintes d'abandonner leurs domiciles menaçant ruine et se réfugier chez des proches. Trois autres ont été évacuées samedi, soit le lendemain La gravité de ce glissement de terrain à causé des fissures à une dizaine de maisons, tandis que d'autres ne cessent de s'incliner chaque jour un peu plus, au point de faire peur aux occupants des habitations voisines. Il faut dire qu'en plus des familles évacuées, d'autres se préparent à quitter leurs demeures.

En outre, le maire de Makouda, M. Youcef Makoudi, qui a rendu de nombreuses visites aux villageois sinistrés, même de nuit et ce, dès l'annonce de la catastrophe, n'a ménagé aucun effort.

Aussi, et pour la première fois dans cette région de la Kabylie, un maire fait l'unanimité des habitants de tout un village. En effet, tous les citoyens de la localité rencontrés sur les lieux ne cessent de faire les éloges de cet élu. «A sa première visite au village, le maire est allé jusqu'à nous proposer sa propre maison comme refuge aux familles les plus menacées», nous déclarent ces citoyens, relayés par le président du comité du village. Signalons enfin qu'une commission de la DUC de Tizi-Ouzou s'est déplacée, dimanche sur les lieux du sinistre, et constaté les dégâts occasionnés et les menaces à venir. Le résultat de l'expertise de cette équipe d'experts sera rendu dans les prochains jours. A en croire un géologue fraîchement diplômé, la partie la plus touchée de ce village sera, sans aucun doute, classée zone sinistrée.

K. Bougdal

ÉTAT CIVIL À BOUZGUÈNE

Les usagers nés entre 1896 et 1956 ballottés

Certaines daïras, à l'image de Bouzeguène, de par leur caractère de communes-filles, par rapport aux communes-mères, ont du mal à se départir du statut de daïras mineures dans lesquelles la bureaucratie les y a engluées depuis le dernier découpage territorial. Pour se faire délivrer des documents d'état civil, les milliers de citoyens, nés entre le 31 janvier 1896 et le 31 décembre 1956 dans l'ex-commune du Haut-Sebaou et du centre municipal d'Aït-Ikhlef, sont désormais obligés de se déplacer à Azazga abritant le bureau central de l'état civil. Dans une correspondance rendue publique par les APC, le DRAG de Tizi-Ouzou estime en effet que jusque-là les dispositions de la loi 70/20 du 19/02/70 portant code de l'état-civil et relatives aux incidences du nouveau découpage territorial étaient bafouées au motif que cet état de fait risquait d'être préjudiciable au document EC 12 sécurisé. Le plus grave dans cette décision, c'est que les citoyens qui se présentent aux services de l'état-civil d'Azazga pour se faire délivrer un document sont rabroués, soulevant leur ire ballottés qu'ils sont entre les communes-filles et les communes-mères. Cela au mépris des recommandations de la directive sus-mentionnée qui invite ces derniers à prendre les mesures nécessaires pour la prise en charge et la continuité du service public pour la délivrance des documents sollicités. Cette mesure, considérée comme une étape incontournable et essentielle dans le cadre de l'assainissement global et définitif de l'état-civil, se retourne ainsi sur les citoyens qui ne savent plus à quel saint se vouer depuis l'entrée en vigueur de l'instruction de la wilaya.

S. Hammoum